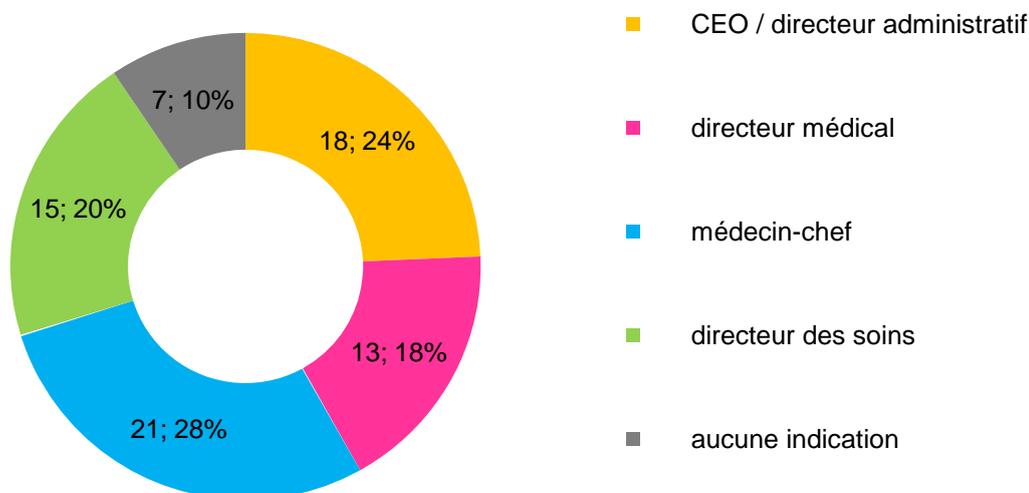


Madame, Monsieur,

La SMHC a identifié la collaboration interprofessionnelle au sein des institutions psychiatriques en tant que champ d'intervention particulièrement déterminant et dans un premier temps, elle a réalisé une enquête. Les résultats sont maintenant disponibles et ont été analysés par le groupe de travail SMHC compétent. Nous aimerions vous en donner ci-après un aperçu synthétique et vous livrer nos réflexions sur la suite à donner.

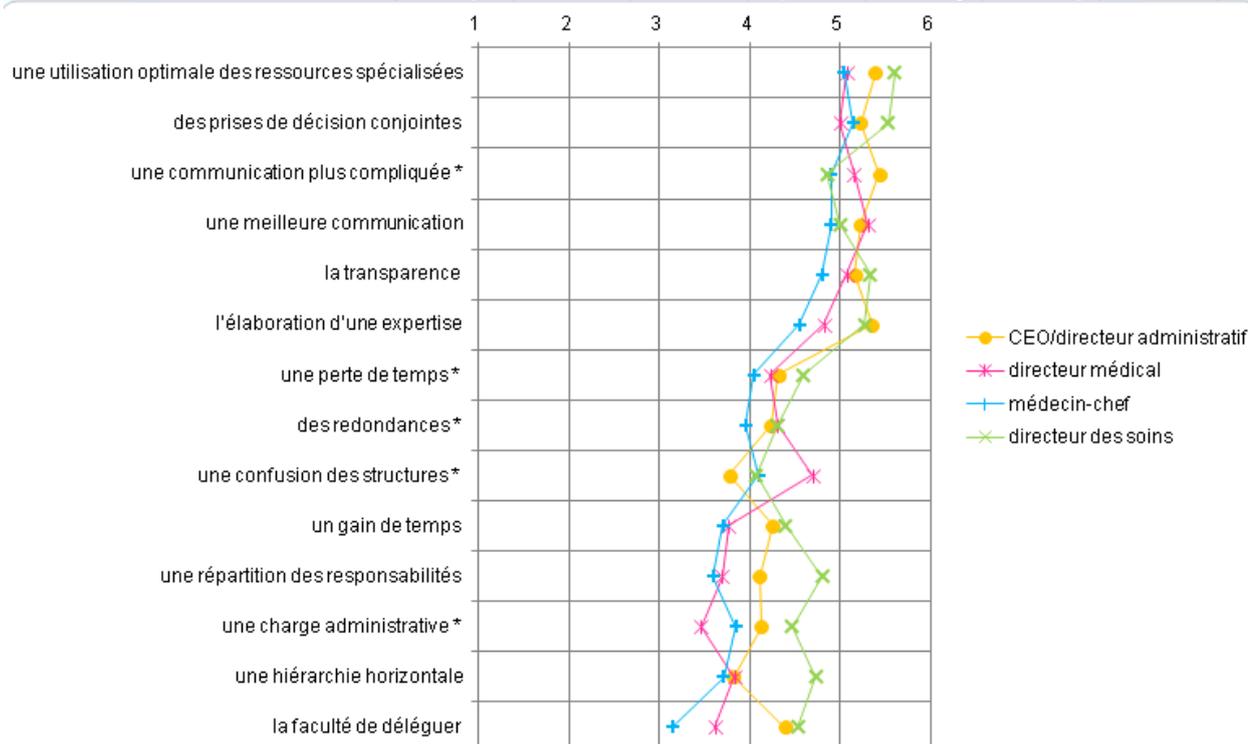
Nous avons écrit à toutes les institutions psychiatriques affiliées à la SMHC, leur demandant de nous remettre une réponse séparée pour les trois domaines direction de l'hôpital/CEO, direction médicale et direction des soins. Selon nos estimations, le taux de réponse obtenu de 47% (n 74) est très positif.



Tant dans les réponses du questionnaire sélectionnées que dans les commentaires formulés sous forme de texte libre, l'**impression globale** qui ressort majoritairement est que la CIP est considérée comme une partie essentielle de la pratique psychiatrique moderne, au niveau des examens comme pour le volet thérapeutique. Toutefois, il est également apparu manifestement que les termes correspondants sont utilisés de façon très hétérogène, parfois même au point de prêter à confusion. Cela vaut par exemple pour l'expression « direction duale », qui désigne à la fois une instruction d'action concrète et une attitude de principe, mais aussi une construction intérieure contradictoire en raison du caractère non divisible de la responsabilité.

Nous aimerions tout particulièrement attirer votre attention sur la figure suivante :

J'associe la collaboration interprofessionnelle à... (valeurs moyennes par fonction)



Teneur de la problématique : vous trouverez ci-dessous différentes affirmations relatives à la collaboration interprofessionnelle. Veuillez nous indiquer en cochant la case correspondante dans quelle mesure vous êtes d'accord avec ces affirmations.

* = conversion de l'échelle de réponse, de 1 : « Affirmation totalement vraie » à 6 : « Affirmation absolument fausse »

Les réponses y sont réparties sur la base des fonctions professionnelles. Nous remarquons, en ce qui concerne trois critères notamment, une différence prononcée entre l'appréciation des médecins-chefs d'une part, et des directeurs des soins d'autre part, qui va toujours dans le même sens : en rapport avec les critères « répartition des responsabilités », « hiérarchie horizontale » et « délégation », les directions des soins ont répondu très clairement qu'ils faisaient véritablement partie d'une collaboration interprofessionnelle couronnée de succès, tandis que les médecins-chefs se sont exprimés avec plus de retenue à ce sujet, notamment par rapport à la répartition des responsabilités et à la délégation.

Le groupe de travail a tiré deux conclusions essentielles de cette analyse provisoire des données :

(1) Dans le domaine de la collaboration interprofessionnelle au sein des institutions psychiatriques, jugée essentielle par toutes les parties, il ressort une série de questions déterminantes pour la pratique, et parfois aussi de contradictions.

(2) Compte tenu de l'évaluation globalement positive du thème, des solutions réalisables devraient tout à fait pouvoir être développées et concrétisées.

Selon nous, l'effort de définir et de structurer un concept qui manque encore parfois de transparence tient lieu de condition décisive. De même, il convient d'accorder une attention particulière à la question de savoir comment concilier une collaboration interprofessionnelle axée sur le patient avec les responsabilités qui s'y rapportent. Dans un grand nombre de nos institutions, les directions interviennent activement pour des formes modernes de CIP depuis des années déjà. Si toutefois des collaborateurs font l'expérience, dans leur quotidien professionnel, d'une mise en pratique floue ou contradictoire, cela nuira à la crédibilité de l'approche globale. Sur ce plan aussi, le groupe de travail entrevoit un besoin d'action.

D'ici peu, le comité de la SMHC se penchera sur ce thème et informera l'ensemble des membres comme il se doit des prochaines étapes possibles.

Enfin, nous tenons à vous adresser nos vifs remerciements pour le soutien que vous avez apporté au projet jusqu'ici. Vos commentaires et suggestions seront bien entendu les bienvenus à tout moment.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Pr Paul Hoff
Membre du comité de la SMHC



Marianne von Dach Nicolay, MSc
Membre du comité de la SMHC

Zurich, octobre 2017